

Les crédits

rité. Comment pourrions-nous rejeter cette mesure maintenant que le vilain gouvernement conservateur a nommé de nouveaux sénateurs conservateurs? Nous ne pouvons rien faire de plus.»

Les libéraux veulent que cette mesure soit adoptée. Les candidats à la direction de leur parti ont observé un silence étrange dans le dossier de la TPS. Ils se frottent les mains de contentement en attendant que les conservateurs pipent les dés au Sénat pour la faire adopter à la vapeur. Ils veulent que ce soient les conservateurs qui subissent l'odieux de la TPS en espérant qu'ils se casseront les dents aux élections, ce qui leur permettra de récolter les marrons.

J'ai critiqué ce gouvernement maintes fois, mais il est au moins fidèle à ses principes. Les libéraux n'ont aucun principe sauf une soif démesurée du pouvoir. Ils ont attendu patiemment dans l'ombre que leur heure vienne. Ils ont prié pour que la TPS passe pour pouvoir se faire du capital politique à long terme. On ne devrait pas permettre aux libéraux de duper ainsi les Canadiens.

Ce Sénat dominé par des libéraux a un devoir envers la population du Canada: couler dès maintenant le projet de loi. On devrait encourager les gens à écrire à leurs sénateurs et au chef du Parti libéral pour qu'ils exhortent le Sénat à bloquer cette mesure législative sur la TPS. Encore mieux, les Canadiens devraient peut-être, pour joindre le Sénat, composer sans frais le numéro suivant: 1-800-267-7362.

M. Harvey (Edmonton—Est): Pourriez-vous répéter ce numéro?

M. MacWilliam: 1-800-267-7362. On peut composer ce numéro où qu'on soit au Canada.

M. Harvey (Edmonton—Est): Je regrette, je n'ai pas très bien compris.

M. MacWilliam: Mon collègue veut que je répète ce numéro. C'est le 1-800-267-7362. Prenez le téléphone, composez le numéro et dites au Sénat de couler le projet de loi.

Mme le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Scarborough—Rouge River.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, mon collègue du Nouveau Parti démocratique tente certes de vendre des lits d'eau à la Chambre des communes. Non seulement la motion à l'étude à la Chambre est-elle—je ne veux pas employer le terme

«trompeuse»—mais, à mon avis, elle rend également un mauvais service au Sénat. Le Sénat existe pour perfectionner, examiner et modifier les projets de loi qui ont été adoptés par la Chambre des communes. Il n'existe pas pour couler quoi que ce soit. Cela n'a jamais été son mandat. Mon collègue du Nouveau Parti démocratique rend un mauvais service au Sénat en laissant entendre que son rôle est de torpiller tout projet de loi présenté par des députés de la Chambre des communes.

Je voudrais qu'il mette en balance ce que le NPD cherche à faire ici et les fonctions réelles du Sénat. Si, par hasard, un sénateur se trouvait dans la tribune de la Chambre et surveillait ce qui se passe, il serait atterré de la perception que donne du Sénat le député du Nouveau Parti démocratique. À mon avis, c'est très injuste pour le Sénat. La connaissance qu'ont les députés de ce côté-là de la Chambre est peut-être trop complexe. Leur ignorance est très manifeste cet après-midi.

Le député pourrait-il tenir des propos constructifs qui soient conformes aux fonctions du Sénat?

M. MacWilliam: Madame la Présidente, quand on débat à fond un projet de loi dans n'importe quelle assemblée parlementaire, on ne le fait pas en menaçant d'imposer la clôture, pas une fois, deux fois, mais plus d'une douzaine de fois. On ne le fait pas en brandissant la menace et, en fait, la sanction de la clôture illégale à l'étape de l'étude en comité d'un projet de loi.

Nous déclarons qu'étant donné que le gouvernement a aboli les responsabilités de la Chambre en utilisant illégalement des procédés antiparlementaires, il a en fait priver du droit électoral tous les contribuables canadiens. À cause de cela, nous déclarons que le Sénat devient à ce stade le centre de dissidence démocratique de notre pays. Le Sénat devrait remplir ses responsabilités puisque le gouvernement n'a pas permis une pleine participation démocratique. Il faut utiliser le Sénat pour rejeter le projet de loi.

• (1710)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, le député croit-il vraiment que si le parti libéral voulait rejeter la TPS, il pourrait le faire au Sénat? Y a-t-il des précédents à une telle action? Ne pourrait-on donner instruction aux sénateurs nommés par des libéraux de faire ce qu'ils prétendent vouloir faire? Étant donné qu'ils ont reconnu à la Chambre au début du débat qu'il ne faut pas utiliser la clôture en comité, ni à la Chambre, n'est-il pas logique qu'ils aillent